

## CHARGES DE SCOLARITÉ FORMATION PROFESSIONNELLE Classe Arts de la Scène - Classe Acteur

Le Centre des Arts de la Scène est un établissement associatif et conventionné.

A ce titre vous bénéficiez de conditions tarifaires particulièrement avantageuses :  
**4,50 euros de l'heure de cours pour les Classes Professionnelles.**

Vous avez également la possibilité de vous acquitter de vos charges de scolarité de manière mensuelle ou trimestrielle.

**Classes Arts de la Scène :** Vous suivrez au minimum 20 heures de cours par semaine soit 580 heures sur l'année.

**Charges mensuelles :** 296 euros (soit 2664 euros l'année ).

**Classes Acteur :** Vous suivrez au minimum 12 heures de cours par semaine soit 360 heures sur l'année.

**Charges mensuelles :** 190 euros (soit 1710 euros l'année).

Les frais d'inscription et d'assurance correspondent à la somme de 50 euros pour l'année scolaire.

Possibilité de Financement : En fonction de votre situation personnelle vous pouvez bénéficier d'un financement des organismes suivants : Pôle-emploi, FPC, AFDAS, FONGECIF, AGEFOS, AGEFIP, FNAS...

